



NOTE D'INFORMATION

*« C'est normal qu'ils nous traitent comme ça »*

**LA (SUR)VIE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS  
À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE**



## CONTEXTE

Chaque jour, les personnes exilées présentes à la frontière franco-britannique se heurtent à la réponse sécuritaire et aux politiques répressives mises en œuvre par la France et le Royaume-Uni, dans le but de les dissuader de rester dans le Calaisis et de se rendre outre-Manche.

Leur présence à la frontière franco-britannique, géographiquement localisée sur les côtes françaises depuis l'entrée en vigueur des accords du Touquet en 2004 et l'instauration des contrôles d'immigration conjoints dans le Calaisis, s'inscrit dans le prolongement de parcours migratoires le plus souvent longs, ponctués de violences et d'événements traumatisques. Les personnes exilées arrivent à Calais très fragilisées et se trouvent maintenues dans une situation paradoxale. D'un côté de la Manche, des mesures hostiles sont prises pour les empêcher de s'installer en France. De l'autre, des mesures répressives les empêchent de trouver refuge au Royaume-Uni. Non désirés sur les deux rives, les migrants sont poussés dans les limbes, privés de leurs droits fondamentaux, contraints de vivre dans des conditions extrêmement précaires et de traverser la frontière au péril de leur vie.

Parmi les exilés, nombreux sont de jeunes adolescents qui survivent seuls. Depuis juillet 2023, les équipes de Médecins Sans Frontières (MSF) leur offrent un temps de répit et leur proposent une prise en charge médicale, psychologique et sociale.

Médecins Sans Frontières constate que la France et le Royaume-Uni, pourtant signataires de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, échouent à protéger ces adolescents. MSF dénonce la prééminence des objectifs de lutte contre l'immigration irrégulière sur ceux de la protection de l'enfance. L'organisation appelle les deux États à garantir la mise en œuvre effective des mesures de protection de l'enfance en migration et à créer des voies de passage sûres et légales vers le Royaume-Uni.

# MINEURS NON ACCOMPAGNÉS À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE UN BESOIN AIGU DE PROTECTION



Depuis la fin du mois de juillet 2023, Médecins Sans Frontières apporte un soutien médical, psychologique et social aux mineurs non accompagnés (MNA) présents à la frontière franco-britannique. Au total, **287 MNA ont été accompagnés par les équipes de MSF.**

Les données relatives aux profils des mineurs non accompagnés pris en charge par MSF sont issues des activités menées par l'organisation à Calais à destination de ce public de mai à décembre 2023.

Les mineurs non accompagnés pris en charge par MSF à Calais sont tous des garçons. Ils ont **entre 13 et 17 ans**. Ils sont majoritairement originaires du **Soudan (77 %)** et d'**Afghanistan (20 %)**, même si d'autres nationalités sont représentées dans la cohorte. Certains sont Tchadiens, Syriens, Égyptiens, Érythréens, Iraniens, Algériens, Nigérians...

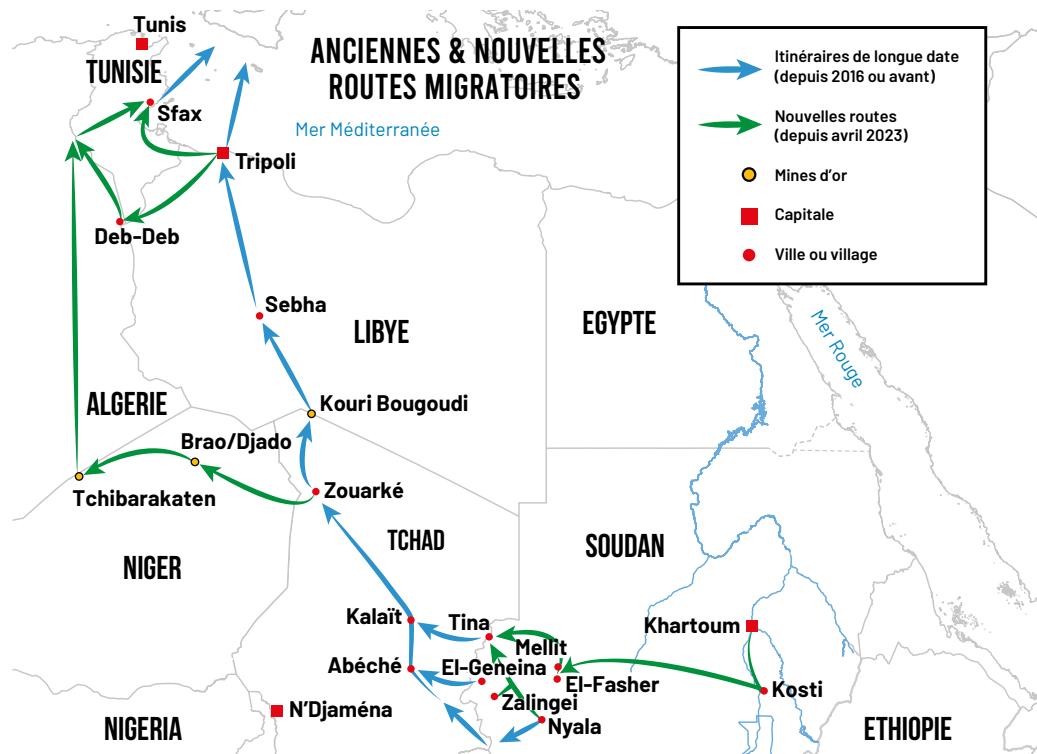
Tous sont arrivés en France après un long parcours migratoire ponctué de violences. Ces dernières se sont déroulées dans le pays d'origine, sur la route de l'exil et en France.

Les raisons qui poussent des mineurs à fuir leur pays d'origine en quête d'une protection et d'un avenir meilleur sont multifactorielles et par conséquent complexes. Les violences (qu'elles soient exercées

par l'État, des groupes armés ou un membre de la famille), l'insécurité – notamment alimentaire –, le déclin socioéconomique et l'absence de perspectives sont autant de facteurs qui les poussent à l'exil. La surreprésentation au sein de la cohorte de MSF de Soudanais et d'Afghans, issus de pays dévastés par des années de guerre et en proie à de graves crises, en témoigne. Ces mineurs sont nés et ont grandi dans des sociétés délitées, en proie à l'arbitraire et aux violences, qu'ils en soient les objets directs ou les témoins.



## Le Soudan, théâtre de conflits



Le Soudan a connu des guerres civiles sur différentes parties de son territoire depuis son indépendance en 1956. En 2003, un violent conflit éclate au Darfour, dans l'ouest du pays. Avec au moins 400 000 morts et trois millions de personnes déplacées lors de la période la plus intense en 2003-2004, l'ONU (Organisation des Nations unies) qualifie la situation de « plus grande catastrophe humanitaire actuelle » et dénonce « les crimes contre l'humanité » commis par les parties au conflit<sup>1</sup>. Ni les accords de paix successifs (2006, 2011 et 2020, notamment), ni le déploiement d'une force de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union africaine, ni le renversement du régime d'Omar el-Bechir par ses propres officiers n'ont mis fin aux violences.

**Au contraire, depuis le 15 avril 2023, la violence s'étend à l'ensemble du Soudan.** L'armée régulière affronte ses anciens supplétifs des Forces de soutien rapide, chacun tentant de prendre le pouvoir dans la capitale, Khartoum. Mais les violences s'étendent rapidement au Darfour, en particulier au Darfour occidental, où entre 10 000 et 15 000 personnes auraient été cibles et tuées en raison de leur appartenance ethnique, selon l'ONU. Ces statistiques pourraient même dépasser l'ensemble des morts recensés dans le reste du pays.

**Les conséquences humanitaires sont désastreuses.** Deux tiers de la population soudanaise, estimée à 45,5 millions de personnes, n'ont pas accès aux soins. 70 % des établissements de santé situés dans les zones de conflit sont hors service. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), il s'agit de la plus grave crise de déplacement au monde, avec 6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan et 1,3 million vers les pays voisins, s'ajoutant à quelque 4 millions de déplacés plus anciens. Le conflit actuel aggrave la crise alimentaire au Soudan. Le Programme alimentaire mondial (PAM) évalue à près de 18 millions le nombre de Soudanais confrontés au début de l'année 2024 à une faim aiguë<sup>2</sup>. À El Fasher, au Darfour du Nord, pourtant relativement épargné par la violence, MSF relève une malnutrition sévère aiguë pour les moins de 5 ans de 7,1 % (le seuil d'urgence est de 2 %) et un taux de mortalité de 2,5 personnes sur 10 000 par jour (le seuil d'urgence est de 1 sur 10 000), dû essentiellement au manque de soins.

1 « L'ONU impuissante face aux massacres du Darfour, au Soudan », Le Monde, 2 septembre 2004.

2 Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale. Crise au Soudan : la réponse de l'ONU, 19 janvier 2024.



© Mohammad Ghannam

**Lorsqu'ils évoquent leurs parcours migratoires, la majorité des mineurs non accompagnés soudanais racontent leur passage par la Libye. Certains témoignent y avoir été emprisonnés et torturés.** En Libye, et plus particulièrement dans les centres de détention, la violence à l'encontre des migrants est extrême<sup>3</sup>. Qu'ils aient été interceptés en mer puis refoulés ou arrêtés arbitrairement dans l'espace public, les migrants sont détenus dans des centres de détention surpeuplés où des milices armées et des trafiquants exercent une violence indiscriminée à leur encontre. Les hommes, femmes et enfants sont battus, violés, torturés et soumis au travail forcé et à l'esclavage. En 2021 et 2023, deux missions d'enquête indépendantes de l'Organisation des Nations unies ont conclu que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité auraient été commis à l'encontre des personnes migrantes depuis 2016 dans les centres de détention libyens<sup>4</sup>.

**Les mineurs non accompagnés afghans témoignent quant à eux de la violence des forces de l'ordre dans les pays d'Europe centrale et orientale** par lesquels ils transitent pour rejoindre le littoral nord, notamment à la frontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Active dans cette zone frontalière en 2017, MSF constatait déjà que, pour les dissuader de traverser la frontière, la police serbe battait et humiliait les enfants et adolescents migrants<sup>5</sup>.

**Parmi les patients mineurs non accompagnés pris en charge par les équipes médicales de Médecins Sans Frontières, 70 nous ont décrit les violences subies de la part des forces de l'ordre sur le littoral nord** (voir chapitre « La frontière franco-britannique, une frontière qui broie »). Du fait de leur jeune âge, ils sont particulièrement affectés par la pression et les humiliations des autorités, générées par la politique de dissuasion et d'évitement des points de fixation menée par l'État à l'égard des exilés et des campements.

Les mineurs qui migrent seuls font l'expérience de l'exil et de la violence à un moment particulier pour la construction psychique, celui de l'adolescence. Alors qu'ils ne sont plus tout à fait des enfants et pas encore des adultes, ces adolescents expérimentent les remaniements physiques et psychiques propres à cette période transitoire, sans toutefois bénéficier d'un cadre contenant et soutenant nécessaire, entre autres, à la construction de leur identité. L'exil crée de nombreuses ruptures : déracinement, perte de lien avec le pays, la culture, la langue, la famille... Il implique également de vivre ou d'être le témoin d'événements traumatisques et d'une violence qui, souvent, reste impunie. Il devient difficile et dangereux de faire confiance aux autres. Les repères sont bouleversés, l'adolescent est isolé et le processus d'autonomisation adolescente est mis à mal.

Pour ces jeunes, l'exil et les violences sont également vécus et supportés par l'idée qu'il s'agit d'une période transitoire, un passage obligé afin d'atteindre un objectif précis. Toutefois, les obstacles et difficultés rencontrés tendent à prolonger de façon indéfinie cette période transitoire, ce qui amenuise progressivement leurs capacités d'adaptation. Éloignés ou dépourvus de figures de protection et désemparés, certains tendent à banaliser les conditions de vie inhumaines et dégradantes dans lesquelles ils survivent et les événements violents et insécurisants auxquels ils sont confrontés quotidiennement.

<sup>3</sup> Médecins Sans Frontières. [« You're going to die here.' Abuse in Abu Salim and Ain Zara detention centres »](#), 2023.

<sup>4</sup> ONU Info. [« Libye : des crimes contre l'humanité auraient été commis dans les prisons et contre des migrants »](#), octobre 2021 et [« Libye : des enquêteurs de l'ONU dénoncent l'esclavage sexuel dans les centres de détention »](#), mars 2023.

<sup>5</sup> Médecins Sans Frontières. [« Serbie : les mineurs constamment violentés par les autorités frontalières de pays membres de l'UE »](#), 2017.

D'après les estimations des associations et de la préfecture du Pas-de-Calais, près de 1 500 personnes survivent à Calais et ses alentours en 2023. Parmi elles, 10 % sont identifiées comme étant des mineurs non accompagnés. Certains ont entrepris leur parcours migratoire seuls ou au sein d'un groupe de mineurs, d'autres ont perdu l'adulte qui les accompagnait et les protégeait sur la route migratoire.

### Mineurs non accompagnés à Calais. Combien sont-ils réellement ?

Il n'existe aucune donnée officielle permettant d'évaluer le nombre de mineurs non accompagnés présents sur le littoral nord. Toutefois, les chiffres relatifs aux arrivées en bateau communiqués par le ministère de l'Intérieur britannique donnent un aperçu du nombre de mineurs non accompagnés qui traversent la Manche au péril de leur vie. Entre janvier et septembre 2023, 3 979 personnes âgées de moins de 18 ans ont atteint les côtes britanniques. Ils furent 8 161 en 2022.

**Face à ces chiffres, Médecins Sans Frontières alerte les autorités quant au nombre important de mineurs non accompagnés qui transitent par le littoral nord sans jamais être identifiés par les services de la protection de l'enfance et le réseau associatif.**

**Lorsque les équipes de MSF rencontrent ces jeunes, tous sont en situation de rue à Calais.** Certains sont arrivés depuis quelques jours, d'autres depuis plusieurs mois. Ils survivent dans des campements, cachés dans des bosquets ou des squats insalubres. Ils vivent dans des conditions indignes et accèdent de façon limitée à l'eau et à la nourriture. Ils dépendent des associations pour subvenir à leurs besoins. Sans elles, ils ne peuvent ni se nourrir, ni se laver, ni se soigner correctement, ni même se reposer.



Leur présence à Calais s'explique par leur souhait de rejoindre le Royaume-Uni pour y retrouver un proche, étudier ou travailler dans une langue qu'ils maîtrisent, accéder à une vie meilleure. Mais cette volonté est entravée par le déploiement massif de forces de l'ordre, d'équipements de surveillance de haute technologie et l'absence de voies de passage sûres et légales vers le Royaume-Uni.

# LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

## UNE FRONTIÈRE QUI BROIE



© Mohammad Ghannam

Depuis plus de trente ans, le littoral nord de la France est le théâtre de tentatives de traversée de la Manche par des exilés qui souhaitent rejoindre le Royaume-Uni. Les accords franco-britanniques relatifs à la gestion des flux migratoires et dont la pierre fondatrice a été posée en 2003 par la signature du traité du Touquet ont entraîné une **sécurisation expansive de la frontière** : augmentation des effectifs de forces de l'ordre et des services de gardiennage mobilisés, achats de matériel pour sécuriser les sites et les infrastructures. Murs, clôtures, barbelés, drones, caméras de surveillance et caméras thermiques, détecteurs de CO2 et de battements cardiaques ont défiguré le paysage calaisien. **Les conséquences d'une approche fondée sur le tout-sécuritaire sont nombreuses pour les personnes exilées qui vivent à Calais et dans ses alentours.** À défaut de pouvoir accéder au Royaume-Uni de façon sûre et légale, les personnes migrantes sont poussées à prendre de très grands risques pour traverser la frontière.

Jusqu'en 2020, les voies de passage les plus empruntées par les candidats au départ sont le tunnel sous la Manche (Eurotunnel) et les infrastructures portuaires. **Les personnes migrantes traversent cachées dans les remorques ou sous les essieux des camions** qui empruntent le tunnel ou embarquent dans des ferries à destination du Royaume-Uni.

L'installation d'outils de contrôle de haute technologie dans ces lieux de transit a fortement verrouillé les voies de passage terrestres et réduit les chances de réussite des candidats au départ. Seules les personnes les plus démunies, qui n'ont pas de ressources financières suffisantes pour payer la traversée par la mer, essaient encore à ce jour de traverser la frontière en grimpant dans les camions en partance pour le Royaume-Uni. **C'est le cas de la majorité des MNA soudanais qui risquent la mort**, après une chute<sup>6</sup> ou un choc avec un véhicule à grande vitesse<sup>7</sup>, mais aussi écrasés par le poids des marchandises transportées<sup>8</sup> ou asphyxiés dans les remorques des camions frigorifiques, choisis pour échapper aux détecteurs de chaleur qui scannent les cargaisons des véhicules.

<sup>6</sup> « Calais : un migrant soudanais de 16 ans meurt après être tombé d'un camion », France 3 Hauts-de-France, 20 décembre 2021.  
<sup>7</sup> « Une quinzaine de migrants fauchés par un camion à Calais : deux morts », Info Migrants, 17 novembre 2023.  
<sup>8</sup> « Calais : un migrant meurt dans la remorque d'un camion en tentant de gagner l'Angleterre », France Info, 29 janvier 2024.

À partir de l'année 2020, le nombre de personnes migrantes qui empruntent la voie maritime et tentent de traverser la Manche sur des petits bateaux pneumatiques ne cesse d'augmenter. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur britannique, 1 843 personnes migrantes ont rejoint le Royaume-Uni par bateau en 2019, 8 466 en 2020, 28 526 en 2021, 45 755 en 2022 et 29 437 en 2023<sup>9</sup>. À défaut d'alternative sûre et légale, elles s'entassent dans des bateaux de fortune inadaptés à la navigation sur les eaux froides et agitées de la Manche et sans équipements de sauvetage. **La quasi-totalité des mineurs non accompagnés afghans pris en charge par MSF tentent de rejoindre le Royaume-Uni par la mer.** Le risque d'entrer en collision avec les nombreux bateaux marchands qui naviguent sur la Manche et/ou de faire naufrage est très élevé. Le risque de décès par noyade ou hypothermie critique ainsi que celui de développer un trouble de stress post-traumatique le sont également.

<sup>9</sup> Ministère de l'Intérieur britannique. [Statistiques sur l'immigration irrégulière au Royaume-Uni](#). Dernière mise à jour 2 janvier 2024.

## La Manche, un nouveau cimetière maritime pour les hommes, femmes et enfants migrants

D'après le décompte du projet « missing migrants » de l'Organisation internationale pour les migrations, **en 2023, 12 exilés sont morts en tentant de traverser la Manche par bateau. En 2022, ils étaient 5<sup>10</sup>.**

Dès le mois de janvier 2024, un nouveau drame s'est produit. Dans la nuit du samedi 13 au dimanche 14 janvier 2024, une embarcation a chaviré. **Cinq personnes sont décédées, dont deux adolescents syriens. Abadeh et Mohamed étaient respectivement âgés de 14 et 16 ans.** Selon la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, le week-end du drame, 182 personnes ont été secourues au large.

<sup>10</sup> Organisation internationale pour les migrations. Statistiques du projet « Missing migrants ».

**Parmi les 160 mineurs qui, un jour, ont cessé de se présenter à l'accueil de jour de MSF, les équipes restent sans nouvelles de 121 d'entre eux<sup>11</sup>** : que leur est-il arrivé ? Ont-ils rejoint le Royaume-Uni ? Sont-ils toujours seuls ou se trouvent-ils sous l'emprise d'un réseau ? Ont-ils décidé d'abandonner leur projet de traversée et de tenter leur chance ailleurs en France ou en Europe ? Font-ils partie des disparus en mer dont on ne retrouvera sans doute jamais les corps ?

<sup>11</sup> 27 mineurs non accompagnés pris en charge par MSF à Calais ont confirmé être arrivés au Royaume-Uni sains et saufs après une périlleuse traversée, 12 ont été pris en charge par la protection de l'enfance en France.



© Stéphane Lavoué

Si l'exposition aux risques pour la vie et la santé est particulièrement importante lors des tentatives de traversée de la frontière, elle se poursuit en dehors, du fait des conditions de vie dans lesquelles sont maintenues les personnes exilées à Calais et ses alentours. **Le « socle humanitaire » mis en œuvre par les autorités ne répond pas à l'ensemble des besoins fondamentaux des personnes** : les distributions de repas sont insuffisantes, en volume et en nature (faible apport nutritif) ; le dispositif sanitaire (douches et WC) est sous-dimensionné et éloigné des lieux de vie, ce qui complique leur usage au quotidien ; le parc d'hébergement censé permettre à chaque personne exilée en situation de rue d'accéder à une mise à l'abri est sous-dimensionné et, d'après les témoignages de familles exilées en ayant bénéficié, l'hygiène y est si déplorable qu'elles craignent pour leur santé et celle de leurs enfants. La commission d'enquête parlementaire sur les migrations de la XVe législature française évalue que, sur les 120 millions d'euros dépensés en réponse à la présence de populations migrantes à Calais, **seuls 15 % sont dédiés à la prise en charge sanitaire et sociale des personnes**. Les 85 % restants sont destinés à la sécurisation des territoires<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France - rapport n° 4665 de Mme Sonia Krimi et M. Sébastien Nadot.

Cette approche sécuritaire, qui se traduit par le sous-dimensionnement de la réponse aux besoins humanitaires, a été confirmée par le Président français Emmanuel Macron et le Premier ministre britannique Rishi Sunak en mars 2023. Les deux dirigeants se sont entendus sur une augmentation progressive des fonds alloués par le Royaume-Uni à la France jusqu'en 2026 afin de financer la création d'un centre de détention dans le nord de la France et d'un centre de commandement conjoint, ainsi que l'achat de matériel de surveillance. **Aucun investissement dans la réponse humanitaire n'a été annoncé.**

**Dans le cadre de ces opérations, les mineurs non accompagnés subissent les mêmes traitements dégradants et abusifs que les adultes** (tirs de lanceurs de balles de défense, usage de gaz lacrymogènes, insultes à caractère raciste, brutalité...). Du fait de leur jeunesse et de leur isolement, ils sont toutefois placés dans une situation de vulnérabilité particulière. En l'absence de diagnostic social et sanitaire, qui devrait pourtant systématiquement être réalisé par les autorités en amont des opérations d'évacuation, ils ne sont pas identifiés comme mineurs non accompagnés.



© Mohammad Ghannam

Depuis le démantèlement de la « jungle » de Calais en 2016, l'État mène une politique dite de « lutte contre les points de fixation » qui consiste à évacuer de façon quotidienne et systématique les lieux de vie informels, c'est-à-dire les tentes ou abris de fortune construits par les exilés dans les bois ou dans des champs. Selon le rapport publié en novembre 2023 par l'Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informels<sup>13</sup>, sur le littoral nord, les expulsions ont lieu toutes les douze heures en moyenne. L'Observatoire estime que chaque jour 186 personnes exilées sont sommées de quitter les lieux où elles se sont installées, plaçant le Pas-de-Calais en tête des départements où l'on recense le plus d'expulsions en 2023. Lors de ces expulsions, les affaires personnelles sont confisquées voire dégradées et les terrains labourés ou déboisés pour éviter les réinstallations. Les associations et les personnes exilées témoignent d'un usage courant et régulier de la violence physique et/ou verbale par les forces de l'ordre qui procèdent aux évictions.

Ils ne sont par conséquent pas orientés vers la protection de l'enfance et sont traités comme des adultes. Ils sont parfois orientés vers des dispositifs de mise à l'abri non adaptés à leur situation de mineurs isolés, souvent simplement chassés de leurs lieux de vie et dépossédés de leurs affaires. En l'absence d'une figure de protection et face au dénuement généré par ces opérations d'évacuation, le risque de tomber sous l'emprise d'un adulte ou d'un réseau de traite est accru. En effet, d'après les associations spécialisées dans la protection de l'enfance présentes à Calais, telles que ECPAT France, les propositions de faveurs sexuelles en échange de matériel ou comme paiement d'une tentative de traversée sont fréquentes.

**Les mineurs non accompagnés pris en charge par MSF témoignent également des violences subies à Calais en dehors des opérations d'évacuation de lieux de vie informels.** Les auteurs les plus fréquents de ces violences sont les forces de l'ordre et les agents de sécurité privés.

<sup>13</sup> Observatoire des expulsions collectives de lieux de vie informels. Rapport annuel. 1er novembre 2022 - 31 octobre 2023.

## **Violences à l'encontre des mineurs non accompagnés : la France rappelée à l'ordre par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies**

Le 2 juin 2023, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, chargé de contrôler la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, a rendu public ses observations finales concernant la situation en France.

Le Comité appelle la France à « renforcer les mesures visant **à garantir que les enfants non accompagnés en transit, en particulier à Calais, ne soient pas soumis à des conditions de vie cruelles et dégradantes, à la destruction de leurs abris, à l'utilisation d'une force de police disproportionnée et à l'absence de mesures de protection** ».

“

*« Kamal\*, un adolescent soudanais de 14 ans que l'on accompagne depuis plusieurs semaines, m'a raconté avoir été battu par un agent de sécurité privé.*

*Alors qu'il se cachait sous un camion à l'arrêt, dans l'espoir de rejoindre le Royaume-Uni par ce moyen, l'agent de sécurité du parking l'a vu. Il lui a intimé l'ordre de sortir de sa cachette. Kamal dit qu'il n'a pas essayé de résister et qu'il s'est immédiatement exécuté, sans agressivité, mais que cela n'a pas suffi. L'agent de sécurité lui a donné un coup de poing au visage, tellement puissant qu'il s'est mis à saigner du nez et à ressentir des vertiges. Il me raconte qu'il lui a fallu "vingt bonnes minutes pour s'en remettre". Kamal ajoute que c'est parce qu'il est migrant qu'il lui arrive ce genre de choses. Lorsque je lui demande s'il veut porter plainte, il dit qu'il ne sait pas s'il a le droit et qu'il a peur de se mettre en danger. »*

.....

*« Abdo\* a 16 ans, il vient du Soudan. Il m'interpelle un jour pour me dire qu'il ne supporte plus les humiliations des agents de police et qu'il a peur de s'en approcher. Il veut me les raconter pour que je sache et que je fasse quelque chose, pour que cela cesse. Il me donne deux exemples, il veut me montrer que ce n'est pas normal.*

*Il me raconte alors que, lors d'une évacuation, il a demandé à un policier s'il pouvait ranger sa tente pour ne pas la perdre. Le policier a accepté puis, quelques instants après, l'a arrêté. Abdo a été placé en centre de rétention, pendant vingt-quatre heures. Il raconte qu'il n'a reçu aucune explication, qu'il ne sait pas pourquoi il a été arrêté. Il dit aussi que l'enfermement sans raison, dans une petite pièce et sans téléphone, l'a beaucoup angoissé.*

*Il me raconte aussi qu'un jour, alors qu'il pleuvait beaucoup, il marchait sur le trottoir lorsqu'il a vu une voiture de police s'approcher de lui et accélérer pour rouler dans la flaque d'eau, ce qui l'a éclaboussé ; ses vêtements étaient trempés. Lorsqu'il me raconte cet événement, il semble très affecté. Il me dit qu'il trouve cela dégradant. »*

**Margaux, éducatrice spécialisée de MSF à Calais**

\*Les prénoms ont été modifiés

”

Le contexte social et sanitaire dans lequel sont maintenus les mineurs non accompagnés sur le littoral nord dégrade leur état de santé somatique et psychique.

Entre mai et décembre 2023, les équipes de MSF ont réalisé 310 consultations infirmières auprès des MNA. Tous les patients étaient de sexe masculin. **Les principaux motifs de consultation sont liés aux symptômes et aux pathologies physiques générés par la précarité des conditions de vie sur le littoral nord.**

### Infections respiratoires 25,6%

### Douleurs ostéoarticulaires 17,1%

### Soins des plaies 13,5%

### Troubles infectieux 6,8%

### Troubles respiratoires 4,3%

### Troubles digestifs 2,5%

### Traumatologie 2,1%

L'exposition aux intempéries, au froid, à l'humidité, à l'insalubrité des campements et à la promiscuité renforce l'apparition des **infections respiratoires** et complique leur traitement. Les équipes infirmières de MSF constatent qu'il est difficile d'enrayer rapidement une **infection respiratoire** typique de la saison hivernale chez les patients dont l'organisme est constamment exposé à l'humidité et au froid, et mis à l'épreuve par les tentatives de traversée nocturnes et les violences. Certains patients développent des complications, telles que l'apparition d'infections pulmonaires.

Le défaut de mise à l'abri en période hivernale entraîne également des symptômes invalidants, tels que la **paresthésie des membres inférieurs**. La sensibilité des patients au niveau des jambes et des pieds est modifiée. Ils ressentent des douleurs allant du fourmillement à la sensation de brûlure. Ils peuvent également ressentir des picotements, des piqûres et une sensation de chaleur ou à l'inverse de froid. Le maintien de la position debout de façon prolongée ainsi que les déplacements sont plus éprouvants.

L'exposition prolongée au froid, à défaut de mise à l'abri, entraîne également une **baisse de la température corporelle** et représente un risque pour la santé. Les patients ressentent de la fatigue

et de la somnolence. Ils parlent de façon saccadée et ont des difficultés à coordonner leurs mouvements, à marcher et à bouger. D'autres symptômes, tels que la perte de la mémoire et des capacités d'attention et de jugement, se développent également. L'exposition au froid peut mener à **l'hypothermie**, un refroidissement de la température corporelle du corps en dessous de 35 degrés. L'hypothermie nécessite une prise en charge immédiate. À défaut, les fonctions vitales sont altérées. Le pouls et la respiration ralentissent, le système cardiovasculaire est en danger. Lors des naufrages, le risque d'hypothermie est accéléré. La température du corps déjà refroidi baisse rapidement.

La symptomatologie associée à la paresthésie des membres inférieurs et à la baisse de la température corporelle constitue un obstacle important pour les patients MNA en situation de précarité, qui doivent constamment se déplacer pour subvenir à leurs besoins, se rendre aux lieux d'accueil et de soutien associatifs ou aux points de distribution alimentaire. L'engourdissement physique et psychique accroît également le risque de chute et de traumatismes lors des tentatives de traversée de la frontière.

Les traitements pour les troubles ORL et la paresthésie des membres inférieurs dépendent de leurs causes. Pour les patients de MSF à Calais, ils sont similaires à celui de l'hypothermie en ce qu'ils consistent à mettre le patient à l'abri du froid et à le réchauffer. **En l'absence d'un accueil de jour et face au manque de places d'hébergement d'urgence pour accueillir les MNA, ces derniers sont exposés de façon prolongée au froid. Leur état de santé somatique se détériore. La réponse médicale apportée par MSF ne peut suffire à résoudre leurs problématiques de santé.**

**Les conditions de vie extrêmement précaires des MNA sur le littoral nord ont également des conséquences sur leur santé mentale.**

Depuis le lancement des activités de l'organisation à Calais en mai 2023, la psychologue de MSF a reçu 15 patients MNA dans le cadre de 27 consultations. Les troubles les plus fréquemment observés sont les **troubles anxieux**, les **troubles dépressifs** et les **troubles réactionnels à un événement traumatique**. Certains patients MNA souffrent de plusieurs de ces troubles. Les symptômes associés à ces troubles sont une humeur triste, des troubles du sommeil (insomnies, cauchemars...), des troubles de la concentration et de la mémoire, un sentiment d'impossibilité à faire face et/ou à se projeter, des attitudes de retrait social. Certains évoquent également des idées suicidaires. Cette symptomatologie est particulièrement invalidante pour des patients jeunes, isolés et en situation d'extrême précarité. Ils ne bénéficient pas de l'étayage familial qui aurait pu les aider à mener les tâches nécessaires à la survie quotidienne.



Le faible nombre de consultations en santé mentale des mineurs non accompagnés s'explique par plusieurs facteurs. Les MNA sont plongés dans une logique de survie qui les empêche de placer en priorité les questions relatives au bien-être psychique. Ils sont accaparés par la réponse à leurs besoins de base (alimentation, hygiène, vêtue, hébergement...) et à leurs symptômes somatiques. De manière inconsciente, ils semblent également craindre que le travail psychique ne vienne mettre à mal leurs stratégies de défense, telle que l'évitement, et ne les confronte à des émotions difficiles à gérer une fois la consultation terminée. De plus, l'exil, comme source de relations transitoires et de violence, induit la nécessité de se protéger des autres et du lien émotionnel à l'autre qui peut émerger. Cela complique la création d'un lien de confiance avec la ou le psychologue. Les patients MNA ne savent pas s'ils peuvent se confier sans se mettre en danger. Enfin, les représentations qu'ils ont de la santé mentale et du psychologue constituent un obstacle supplémentaire à la formulation d'une demande de prise en charge.

Dans un tel contexte, il est nécessaire pour le soignant de prendre contact régulièrement avec les jeunes, afin de les sensibiliser à la santé mentale, de créer un lien de confiance leur permettant de se projeter dans une relation sécurisante et d'investir la relation de soin. En plus d'être réguliers, les échanges doivent avoir lieu dans un environnement sécurisant, éloigné des lieux de vie informels où les jeunes se sentent en insécurité et peuvent être l'objet de violence.

La création d'un lien entre le patient et le soignant a été rendue possible par la participation de la psychologue de MSF à des activités récréatives et des discussions informelles au sein de l'accueil de jour de MSF. La mise en contact des jeunes avec la psychologue par les médiateurs culturels et l'éducatrice

spécialisée, des professionnels qu'ils fréquentent régulièrement, a également favorisé la création d'un lien de confiance. Une fois que les mineurs non accompagnés ont été sensibilisés à la santé mentale et ont identifié la psychologue et sa fonction, certains ont formulé une demande de prise en charge, notamment ceux ayant une symptomatologie particulièrement invalidante au quotidien.

Lorsqu'ils atteignent le littoral nord de la France, les mineurs non accompagnés ont déjà passé plusieurs mois ou années sur la route de l'exil, exposés aux violences. Maintenus dans une situation de précarité extrême à Calais, ils voient la logique de survie dans laquelle ils sont plongés depuis le début du parcours migratoire se poursuivre. L'existence d'un temps de répit, par le biais d'une mise à l'abri et de l'accueil au sein d'un lieu qui leur est réservé et où il leur est possible d'accéder aux soins et d'être sensibilisés à leurs droits est un préalable nécessaire à la prise en charge de leurs troubles psychiques.

**La gestion principalement sécuritaire des enjeux relatifs à la migration à la frontière franco-britannique, dans l'objectif de dissuader les personnes exilées de rester dans le Calaisis et de se rendre au Royaume-Uni, s'inscrit en contradiction avec les enjeux de protection de l'enfance, dont dépendent les mineurs non accompagnés du fait de leur minorité et de leur isolement.** L'évacuation systématique des campements sans diagnostic social préalable disperse et invisibilise ces jeunes. La précarité dans laquelle ils sont plongés a des conséquences importantes sur leur santé physique et mentale. La violence dont ils sont témoins et objets renforce leur méfiance vis-à-vis des institutions, mais accentue également l'emprise des adultes malveillants et leur sentiment de n'avoir d'autre choix que de traverser la Manche, pour rejoindre le Royaume-Uni, au péril de leur vie.

# UN DISPOSITIF DE PROTECTION DE L'ENFANCE INADAPTÉ AUX BESOINS DES MNA PRÉSENTS À LA FRONTIÈRE FRANCO-BRITANNIQUE

Il est commun d'entendre dire que, pour ces mineurs étrangers, la France n'est qu'un pays de passage. En situation « de transit », ils ne souhaiteraient pas s'y installer et seraient obnubilés par leur volonté de rejoindre le Royaume-Uni, quels qu'en soient les risques.

Dans le cadre de leurs activités sociales, les équipes de Médecins Sans Frontières constatent que les mineurs non accompagnés méconnaissent leurs droits. Ils ne savent pas qu'ils peuvent demander une protection en France. Ils ne connaissent pas les procédures pour faire reconnaître leur minorité et leur isolement, demander l'asile ou encore bénéficier de la réunification familiale vers le Royaume-Uni. Ils ne sont par conséquent pas en mesure de choisir de façon éclairée la meilleure façon de poursuivre leur projet migratoire.

Le département du Pas-de-Calais, chargé de la protection de l'enfance, a mis en place des activités de maraude dans les camps afin de repérer et d'identifier les mineurs non accompagnés qui s'y trouvent. La prise de contact et la construction d'un lien de confiance avec les jeunes, telles qu'elles sont réalisées par les équipes de maraudeurs mandatées par le département, sont un préalable essentiel pour les inciter à s'inscrire dans une démarche de stabilisation en France auprès de la protection de l'enfance.

Toutefois, l'efficacité de ces activités d'« aller-vers » est desservie par le manque de moyens que mobilise le département pour leur accorder un temps de répit et les mettre à l'abri. **Le dispositif de protection de l'enfance du Pas-de-Calais ne dispose pas d'un lieu pour accueillir les MNA en journée et manque de places d'hébergement d'urgence.** Or la compréhension des droits et la réflexion relative à la poursuite du parcours migratoire sont vouées

à l'échec lorsque les MNA sont maintenus dans une logique de survie, quand la réponse aux besoins de base occupe l'ensemble de leurs pensées.

Depuis le lancement de ses activités, MSF a pris attaché avec les autorités locales afin de les alerter sur la situation des MNA à la rue à Calais et relayer leur demande de protection afin qu'ils accèdent à une mise à l'abri immédiate. **La réponse du service de la protection de l'enfance à ces demandes a été inadéquate et insuffisante.** Tout

au long de l'automne 2023, le département du Pas-de-Calais a multiplié les refus de mise à l'abri. **Entre le 20 juillet 2023 et le 31 décembre 2023, MSF a dénombré 103 refus de mise à l'abri. Pour la seule journée du 1er décembre 2023, après avoir relayé 15 demandes de mise à l'abri, les équipes sociales de MSF ont comptabilisé 13 refus.**

*« Aucun jeune ne court de lui-même chercher de l'aide auprès de la protection de l'enfance »*

**Shafiq, médiateur culturel pour MSF à Calais.**

Le département justifie ces refus par le manque de places. Il a pendant plusieurs mois annoncé une refonte du dispositif de mise à l'abri d'urgence dédié aux MNA<sup>14</sup>. Cette refonte a effectivement été mise en œuvre au début de l'année 2024 : le foyer d'urgence de Saint-Omer, où les MNA refusaient de se rendre du fait de l'insalubrité, a été fermé. Une nouvelle structure a été ouverte à Longuenesse en janvier 2024. Si cette refonte a permis au département de proposer aux MNA un lieu de mise à l'abri salubre, elle n'a pas résolu la problématique relative au manque de places d'hébergement d'urgence, le nombre étant resté identique à celui de l'année précédente, soit 80 places.

---

<sup>14</sup> Jusqu'en 2023, le dispositif d'hébergement d'urgence du service de protection de l'enfance du Pas-de-Calais comprend 80 places, réparties dans deux communes : un foyer d'urgence à Saint-Omer et un autre à Arras.

“

*« Lorsque Ahmed\* arrive à l'accueil de jour de MSF, je le trouve extrêmement préoccupé. Je m'inquiète car depuis plusieurs jours déjà son état psychique se dégrade. Il est très impacté par les conditions dans lesquelles il survit à Calais. Par crainte des démantèlements, il dort peu. Il exprime régulièrement être triste et fatigué.*

*Quand je le questionne, il se résout à me faire part de son dilemme. Il m'explique que, la veille, lorsqu'il a demandé à être mis à l'abri à l'équipe sociale d'"aller-vers" mandatée par le département, il lui a été demandé s'il préférerait être mis à l'abri le soir même ou laisser sa place à un autre jeune, présenté comme étant malade.*

*Je suis révoltée car cela fait déjà plus de dix jours qu'il réitère ses demandes de mise à l'abri. Ahmed est épuisé. Il a des difficultés à se projeter au Royaume-Uni comme en France. Il se sent bloqué car il n'arrive ni à passer la frontière ni à prendre la décision de rester. Cette situation provoque chez lui beaucoup d'anxiété et d'instabilité. C'est un jeune qui a besoin de répit, pas d'un chantage à la mise à l'abri. »*

**Margaux, éducatrice spécialisée de MSF à Calais.**

\*Le prénom a été modifié

”

Ces refus de mise à l'abri ont des conséquences néfastes pour les MNA et le travail social mené par les associations et les équipes départementales de protection de l'enfance.

La saturation du dispositif de mise à l'abri d'urgence implique que des MNA volontaires pour entamer la première étape du parcours et accéder à une protection au titre de l'aide sociale à l'enfance restent en situation de rue plusieurs jours. Leur santé psychique s'en trouve dégradée ; ils se sentent abandonnés, malgré leurs appels à l'aide, puisqu'ils doivent continuer à faire face à la précarité.

Les refus de mise à l'abri annulent également le travail d'information et de sensibilisation aux droits mené par les acteurs associatifs et institutionnels de la protection de l'enfance. Ils informent les MNA de l'existence de moyens de protection sans que ces derniers ne trouvent d'application concrète. Le lien de confiance entre les travailleurs sociaux et les mineurs non accompagnés s'en trouve altéré.

Lorsqu'ils y accèdent, le dispositif de mise à l'abri d'urgence permet aux MNA de s'extraire quelques nuits de la vie à la rue. Ils témoignent cependant de l'insalubrité des lieux et de l'absence d'accompagnement social et d'interprétariat. Certains affirment qu'aucune information relative aux droits ne leur est fournie pendant la mise à l'abri.

## **Mesures de protection civile dans le cadre des intempéries. Des occasions manquées d'identifier, d'informer et de protéger les mineurs non accompagnés**

Depuis l'automne 2023, le département du Pas-de-Calais est frappé par des intempéries inédites : tempête Ciarán et fortes pluies ont entraîné d'importantes inondations. Au début du mois de janvier 2024, une vague de froid s'est abattue sur ce territoire et les températures ont été négatives plusieurs nuits consécutives. Ces conditions climatiques ont représenté un risque supplémentaire réel pour les exilés, contraints de vivre à même le sol, exposés aux intempéries. Les risques d'engelures, d'hypothermie et de pathologies liées au froid étaient importants.

Les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2023, un hébergement d'urgence réservé aux mineurs non accompagnés a été ouvert par les autorités afin de les mettre à l'abri lors du passage de la tempête Ciarán. 60 places ont été ouvertes dans des containers chauffés et dotés de lits de camp.

Le 6 janvier 2024, pour prévenir les risques sanitaires et sociaux induits par les températures extrêmes, la préfecture du Pas-de-Calais a enclenché le « Plan grand froid ». 60 places d'hébergement d'urgence dédiées aux mineurs non accompagnés ont été ouvertes.

**Alors que les associations, dont MSF, estiment à 140 le nombre de mineurs non accompagnés en situation de rue à Calais à l'automne-hiver 2023-2024, le nombre de places dédiées aux mineurs non accompagnés et les modalités de la prise en charge proposée étaient largement insuffisants.**

Certains mineurs ont été orientés vers les dispositifs réservés aux adultes, exposés aux risques d'abus et d'emprise de la part d'adultes malveillants. D'autres sont restés en situation de rue, exposés aux risques sanitaires générés par les intempéries.

Dans le cadre de ces deux opérations d'hébergement d'urgence, les mineurs non accompagnés étaient mis à l'abri uniquement la nuit. Ils devaient quitter les lieux tôt le matin, alors que les intempéries et les températures restaient extrêmes en journée.

Le département n'a pas organisé de recensement ni d'activité d'information aux droits auprès des mineurs non accompagnés hébergés dans ces dispositifs, manquant une occasion inespérée d'identifier, d'informer et de protéger ces jeunes.

**En l'absence d'un lieu pour accueillir les MNA en journée, d'un nombre suffisant de places pour les mettre à l'abri et d'une prise en charge de qualité, le dispositif de la protection de l'enfance du département du Pas-de-Calais est incomplet et inefficace. Il ne lui permet pas de répondre à ses obligations relatives à la protection des enfants en situation de migration<sup>15</sup>.**

---

<sup>15</sup> Article R221-11 du Code de l'action sociale et des familles.

# L'ACCÈS DES MNA À DES VOIES SÛRES DE MIGRATION VERS LE ROYAUME-UNI EST ENTRAVÉ

**Depuis le retrait effectif du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2021, les alternatives à une traversée dangereuse de la frontière franco-britannique pour les mineurs non accompagnés ont été réduites.**

Jusqu'en janvier 2021, les mineurs non accompagnés présents sur le territoire français bénéficiaient de deux procédures distinctes pour demander un regroupement familial vers le Royaume-Uni. La première était prévue par la loi britannique sur l'immigration au titre de l'amendement Dubs. La seconde était prévue par la loi sur le regroupement familial du règlement Dublin III, qui régit la politique migratoire de l'Union européenne.

Les mineurs non accompagnés présents en France et qui souhaitaient bénéficier de l'une de ces deux procédures devaient d'abord se faire évaluer par la protection de l'enfance française pour être reconnus comme tels. Ils étaient alors pris en charge en France et soutenus dans leurs démarches pour rejoindre le Royaume-Uni.

Depuis le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, la seule option sûre et légale désormais disponible pour les mineurs non accompagnés qui souhaitent rejoindre le Royaume-Uni est de faire une demande de visa en vertu de la loi britannique sur l'immigration. Cette procédure est plus longue, plus coûteuse et plus stricte. Elle ne représente pas une alternative efficace pour les mineurs non accompagnés de passage sur le littoral nord et les maintient dans une impasse. La seule issue est alors une traversée périlleuse de la frontière.

## Le règlement Dublin et la procédure de réunification familiale

Le règlement Dublin régit la gestion des demandes d'asile au sein de l'Union européenne. Il est fondé sur le principe selon lequel la demande d'asile d'une personne migrante relève de la responsabilité du pays européen qui « a joué le rôle le plus important dans l'entrée du demandeur sur le territoire européen ».

Le règlement Dublin définit également les critères selon lesquels un État membre est responsable du traitement de la demande d'asile. Parmi eux, il prévoit que la responsabilité du traitement de la demande d'asile revient au pays dans lequel est installé un membre de la famille du demandeur, si celui-ci exprime le souhait de le rejoindre.

Ainsi, un mineur non accompagné présent dans un pays de l'Union européenne peut demander à ce que sa procédure d'asile soit étudiée par le pays dans lequel se trouve le parent qu'il souhaite rejoindre. Le pays d'accueil du mineur non accompagné procède à une première évaluation de sa demande afin de déterminer si elle a des chances d'aboutir, puis, le cas échéant, la transfère au pays souhaité. Ce dernier dispose de deux mois pour décider s'il accepte ou non de prendre en charge cette demande d'asile. En cas d'acceptation, le pays où se trouve le MNA organise dans un délai de six mois son transfert vers le pays ayant accepté de prendre en charge sa demande d'asile. Une fois arrivé dans le pays où se trouve son proche, le MNA est reçu pour un entretien d'asile.

**Depuis le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, le règlement Dublin III ne s'y applique plus. Les MNA qui souhaitent demander le regroupement familial vers et depuis le Royaume-Uni ne peuvent plus en bénéficier.**

Médecins Sans Frontières appelle les autorités françaises et britanniques à prendre la mesure des conséquences désastreuses que la gestion actuelle de la frontière franco-britannique a sur les personnes migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile, et plus particulièrement sur les mineurs non accompagnés.

**MSF appelle le service de protection de l'enfance du département du Pas-de-Calais et les associations mandatées à :**

- Adapter le dispositif de la protection de l'enfance aux enjeux de protection des mineurs non accompagnés en situation de rue en renforçant le nombre et la nature des activités d'« aller-vers ».
- Augmenter le nombre de places destinées à l'accueil provisoire d'urgence pour que plus aucun enfant ne reste à la rue après avoir formulé une demande de protection.
- Ouvrir un accueil de jour réservé aux mineurs non accompagnés afin de mettre à leur disposition un lieu de répit.

**MSF appelle la France à :**

- Allouer des fonds à la réponse aux besoins humanitaires des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile présentes à la frontière franco-britannique.
- Mettre fin à la politique de lutte contre les points de fixation qui précarise et contribue à l'épuisement psychique des personnes exilées installées sur le littoral nord.
- Abandonner l'approche dissuasive et répressive de la politique de gestion de la « zone maritime Manche » qui met en danger les personnes en quête de sécurité lors des tentatives d'embarquement sur les plages et les incite à prendre toujours plus des risques pour traverser la Manche.

**MSF appelle le Royaume-Uni à :**

- Mettre fin à l'externalisation de ses frontières, consistant à en confier la gestion à la France, à d'autres États membres de l'Union européenne et à des pays tiers, tels que le Rwanda.
- Cesser de soutenir et de financer la militarisation et la sécurisation de la frontière franco-britannique, qui se traduit par le harcèlement et les violences systématiques des autorités françaises à l'encontre des personnes en quête de sécurité.
- Respecter le droit fondamental des personnes migrantes mineures comme majeures en quête de sécurité de quitter un pays et de demander l'asile en instaurant immédiatement des voies de passage sûres et légales vers le Royaume-Uni.

**MSF appelle la France et le Royaume-Uni à conjointement :**

- Mettre fin aux accords du Touquet et définir une politique migratoire commune qui offre des solutions conformes aux droits de l'homme, de l'enfant et des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
- Garantir le respect des droits fondamentaux à l'ensemble des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile qui souhaitent rejoindre le Royaume-Uni, particulièrement le droit à la vie, à la sécurité et à la santé.

